

Yvetot *mag'*



VilleYvetot

Jun 2021





ÉDITO

« Chère Yvetotaise, cher Yvetotais, L'été revient ! Et avec lui l'espoir d'un déconfinement progressif déjà bien amorcé.

Depuis le début du mois de mai, les indicateurs sanitaires encore élevés en Seine-Maritime, sont néanmoins très encourageants.

Cela dit, personne ne peut prétendre que la crise sanitaire est désormais derrière nous. Nous devons toujours, et pour longtemps encore, respecter les gestes citoyens, en particulier la distanciation, le port du masque par décision préfectorale, et éviter les rassemblements surtout à l'intérieur des locaux mal aérés.

Aujourd'hui, nous savons que « ce ne sera plus tout à fait comme avant ». Le début de notre mandat a été consacré à accompagner les personnes, à tester, à vacciner, pour que la ville continue à vivre et à espérer.

Dans le même temps, des projets de notre programme électoral ont été réalisés : vestiaires du stade Foch, city-stade, préau de l'école Cottard, toiture des vikings, toiture de l'Hôtel de ville. La reconstruction des annexes du Manoir du Fay et la couverture des terrains de tennis sont en cours.

Ce que l'on sait, c'est qu'il faudra tenir compte, plus que prévu encore, de la nécessité de recréer les liens sociaux qui ont souffert pendant la période de confinement obligatoire, retrouver les lieux de réunion, les assemblées générales, les rencontres avec les anciens et les jeunes, les réunions de concertation avec les habitants.

Il faudra aussi être attentifs au redémarrage économique, continuer à accompagner les commerçants et artisans, même au détriment de certains projets moins prioritaires.

La crise sanitaire a permis de découvrir la richesse de la proximité. Les solidarités doivent continuer à nous guider.

Et enfin, il faudra développer encore nos engagements de campagne relatifs à l'urgence environnementale : « recréer le lien entre la nature et l'homme pour mieux vivre ensemble », et « installer durablement les conditions nécessaires à une vie saine ».

Souhaitons que la rentrée de septembre tourne la page d'une séquence stressante et morose, et que grâce à notre comportement collectif prudent, la vie soit plus radieuse pour chacune et chacun d'entre nous.

Très chaleureusement, »

Emile CANU
Maire d'Yvetot

Sommaire

- DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE.....3
- ATTRACTIVITÉ ET COEUR DE VILLE4-5
- PERSONNEL MUNICIPAL ET SERVICE PUBLIC6
- LIEN SOCIAL.....7
- EXPRESSION LIBRE8

YVETOT, SOLIDAIRE ET COLLECTIF

Tous acteurs du déconfinement !

1m masque

gel hydroalcoolique

Yvetot Ville de cœur

Retrouvez toute l'actualité de la Ville d'Yvetot sur



Yvetot mag'

Mairie d'Yvetot - Place de l'Hôtel de Ville
BP 219 - 76196 Yvetot Cedex
Tél. : 02 32 70 44 70
E-mail : mairie@yvetot.fr
Site Internet : www.yvetot.fr



Directeur de la publication : **Emile CANU**.
Rédacteur en chef : **Herliane SOULIER**.
Photos, rédaction, mise en page, maquette :
Direction de la Communication et de l'Information
Stéphane MILLER et **Jordan HURÉ**.

Impression
Corlet Imprimeur - ZI rue Maximilien Vox
BP 86 - Condé-sur-Noireau - 14110 Condé-en-Normandie
Tirage 6 800 exemplaires

Distribution par l'association ISA
Rue des Chouquettes - 76190 Yvetot



DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE

ET LES NOMINÉS DU DU COMITÉ CONSULTATIF SONT...



DU CO A DIT

**L'été arrive, pensez écologie !
Faites laver votre voiture !**

Ce n'est un secret pour personne, en circulation, les voitures sont les pires ennemis de l'environnement. Mais même en stationnement, elles portent préjudice à la planète dès lors que leurs propriétaires décident de leur rendre leur beauté originelle à grand renfort d'eau et de détergent. Pendant le lavage, l'eau entraîne, dans les nappes phréatiques et les cours d'eau, saletés, traces d'hydrocarbure et autres rejets d'échappement qui s'étaient accumulés sur la carrosserie. S'il est limité lorsqu'il est réalisé dans une enseigne spécialisée, l'impact de ce nettoyage est très marqué quand il est effectué à domicile, par les particuliers eux-mêmes. En effet, pour des raisons économiques, la quantité d'eau consommée (qui représente 6% de la consommation d'eau potable nationale, selon le ministère de l'Environnement et du Développement durable) est moindre dans les stations-service tandis que les nettoyants utilisés sont, eux, biodégradables.

Dans le dernier numéro du Yvetot Mag', les élus et services municipaux ont lancé un appel à candidature auprès de la population et des associations pour intégrer le Comité Consultatif Environnement et Urgence Climatique. Plus de 20 demandes ont été enregistrées, il a donc fallu procéder à un tirage au sort. Celui-ci a été réalisé lors de la dernière réunion plénière du Conseil Municipal Jeunes.



Les habitants et membres d'associations (Action citoyenne, le collectif pour le climat et la justice sociale du Pays de Caux et le CIVAM) tirés au sort sont :

Comité de quartier Nord
Jérôme THIBOUT et Nathalie POULAIN

Comité de quartier Sud
Étienne LAURENT et Élise ENAUT

Comité de quartier Est
Nathalie GODOQ et Géraldine HEDOUIN

Comité de quartier Ouest
Sophie NICOLLE et Kévin LAVICE

SYNTHÈSE DU PROJET DE LOI CLIMAT ENVISAGÉE PAR LA FRANCE

Le projet de loi s'articule autour des cinq thématiques sur lesquelles la Convention citoyenne pour le climat (CCC) a débattu et présenté ses propositions en juin 2020 : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir. Il renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement. Comment réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990, le tout dans un esprit de justice sociale ? C'est la difficile question à laquelle a dû répondre la Convention citoyenne pour le climat (CCC), composée de 150 Français tirés au sort. Pour aboutir à des propositions structurantes, les participants ont planché sur cinq grands thèmes en résonance avec la vie quotidienne cités précédemment. Lors de la troisième session ont aussi été introduits les sujets de la taxe carbone et de la fiscalité environnementale.



Pour élaborer leurs suggestions, les membres de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) ont bénéficié de l'expertise de scientifiques, d'économistes ou encore de chercheurs en sciences sociales ou politiques. Le calendrier de la convention, qui devait initialement s'achever fin janvier 2020, a été chamboulé d'abord par le long conflit sur la réforme des retraites, puis les mois de confinement face à l'épidémie de coronavirus. C'est donc finalement le 21 juin 2020 que la CCC a transmis à l'exécutif ses propositions. Une semaine plus tard, le Président de la République Emmanuel Macron a rejeté trois propositions et a annoncé un projet de loi spécifique.

Quelles sont les 149 propositions des 150 citoyens de la Convention citoyenne pour le climat ? Qui sont ces citoyens ? Quelle réponse a apporté le chef de l'Etat ? Quelles sont les premières mesures concrètes décidées par l'exécutif ?

Retrouvez toutes les réponses à ces questions sur le site
<https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ)

17 collégiens des établissements Albert Camus et Bobée ont été élus en janvier 2021 pour siéger au Conseil Municipal Jeunes pour les deux prochaines années.

Ces jeunes ont été reçus le 6 janvier à l'Hôtel de Ville par Monsieur le Maire pour leur conseil d'installation.

Émile Canu a ouvert la séance en félicitant les jeunes élus pour leur élection et leur engagement. Il a également rappelé que tous les sujets peuvent être abordés en commission ou en séance plénière.

Au cours des différentes réunions, ces nouveaux élus ont déjà prévu de travailler sur les questions de sécurité routière, d'écologie (mobilité douce, espaces verts, gestion des déchets) ou encore du skate-park.



De gauche à droite : Nathan D. (collège Camus), Loïs M. (collège Camus), Amandine F. (collège Bobée), Briec J. (collège Bobée), Mélodie M. (collège Camus), Romain D. (collège Bobée), Léane R. (collège Bobée), Lucas M. (collège Camus), Sarah D. (collège Bobée), Shona L. (collège Camus), Emmy A. (collège Bobée), Janna B. (collège Camus), Frédéric C. (collège Camus)

Etaient absents Amélie F. (collège Camus), Grégoire F. (collège Bobée), Marin L. (collège Bobée) et Séléna R. (collège Bobée)

Au dernier rang des adultes : Céline Vivet (conseillère municipale déléguée au CMJ), Arnaud Mouillard (conseiller municipal délégué à la Maison de quartiers), Yvette Duboc (adjointe au Maire chargée de l'éducation et de la jeunesse), Nathalie Fohrer (coordinatrice du CMJ)

BILAN DE L'OPÉRATION FISAC

Le dispositif FISAC (Fond d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) a pris fin à Yvetot le 31 décembre 2020.

Bilan sommaire des opérations
1^{re} tranche 2008-2013

8 actions réalisées pour la somme de 650 000 € (rénovation de vitrines et devantures de commerces, requalification de la Place des Belges, actions de communication...)

2^e tranche 2017-2020 (en partenariat avec la Communauté de Communes)
9 actions réalisées pour la somme de 180 000 € (rénovation de vitrines et devantures de commerces, animations commerciales, implantation d'un réseau sonore...)

Au total, 62 commerçants ont bénéficié du dispositif pour une aide à la rénovation.

VOUS AVEZ UN SCOOP ?

Très attachée à la relation avec ses habitants, la Ville vous donne la possibilité de communiquer avec les services municipaux pour partager un sujet, une info que vous jugez utile à communiquer à l'ensemble de la population Yvetotaise.

Comment faire ?

Si vous souhaitez partager cette information, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Direction de la Communication et de l'Information

Stéphane Miller se tient à votre disposition
service.communication@yvetot.fr
ou par téléphone au 06 77 83 10 15

RENDEZ-VOUS DÈS LE 21 JUIN POUR LES FESTIV'ÉTÉ

La Ville d'Yvetot et la Communauté de Communes Yvetot Normandie vous donnent rendez-vous le 21 juin pour le lancement des Festiv'étés. L'objectif est de proposer pendant tout l'été des animations sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les Festiv'étés débuteront le 21 juin à l'occasion de la Fête de la musique avec une grande journée musicale entièrement digitale. Elle sera à suivre sur les pages facebook de la Ville et de la CCYN.

L'idée de cette fête de la musique est de permettre aux habitants du territoire de participer à une série d'animations tout en tenant compte du contexte sanitaire.



Dès 9 h, connectez-vous sur les réseaux sociaux pour écouter vos titres préférés. Tous les agents municipaux et du territoire intercommunal vous auront concocté une playlist : rock, jazz, rap, classique... Il y en aura pour tous les goûts !

Jeux concours, émission radio, vidéos, karaoké... les festiv'étés peuvent commencer !

Casting

Vous êtes musicien ou vous faites partie d'un groupe ? Envoyez des vidéos de vos prestations. Elles seront diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville et de la CCYN

Danse avec les Yvetotais

L'association Dance Crew propose une chorégraphie qui sera postée sur les pages Facebook. N'hésitez pas à la reproduire en famille ou entre amis et à nous envoyer vos vidéos.

BESOIN D'UN COUP DE POUCE ?

Lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2021, le dispositif *Coup de pouce jeunes* a été adopté à l'unanimité.

Il s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de territoire qui fixe l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports comme axe prioritaire. Coup de pouce Jeunes consiste en une aide financière pour les familles Yvetotaises dont les enfants, âgés de 6 à 19 ans, souhaitent pratiquer une activité de loisirs, sportive ou culturelle à la rentrée 2021.

Pour prétendre à cette aide, il faut :

- être âgé de 6 à 19 ans révolus,
- habiter Yvetot,
- avoir un coefficient familial inférieur ou égal à 600€ par mois (ne sont pas intégrées au calcul les allocations liées au logement).

Chaque enfant peut bénéficier d'une enveloppe de 150 € maximum. Elle permet de payer l'adhésion, la cotisation et la licence s'il y a lieu. Les demandes seront étudiées dans l'ordre des prises de rendez-vous



Dans ce contrat sont énoncés les engagements des quatre parties :
- l'enfant/le jeune s'engage à pratiquer l'activité de manière régulière, jusqu'à la fin de l'année/la saison et à réaliser une action citoyenne en contrepartie

Vos contributions seront diffusées tout au long de la journée et en soirée.

Dès 21 h un concert de Doorshan enregistré lors de l'opération Les Rockeurs ont du Coeur sera diffusé. Pour conclure la journée, la Maîtrise de Seine-Maritime proposera en exclusivité une captation des créations que le chœur presto présentera aux championnats du monde de Chorale en septembre 2021.

Vidéos

Vous pouvez dès maintenant envoyer vos vidéos par messenger sur l'évènement Facebook « Les Festiv'étés Yvetot Normandie »

Vous pouvez retrouver le programme complet et détaillé de la journée sur les réseaux de la Ville et de la CCYN, ainsi que sur les sites internet www.yvetot.fr et www.yvetot-normandie.fr

Contact

service.communication@yvetot.fr
gabriel.devieux@yvetot-normandie.fr

- les parents, ou représentants légaux, s'engagent à prendre en charge au moins 10% du montant total de l'inscription à l'activité, et à s'assurer que leur enfant pratique l'activité chaque semaine ;

- l'association ou la structure à fournir un devis détaillé avant l'inscription indiquant le montant des autres aides éventuelles (Département, Région, etc. ; l'aide de la Ville venant en complément) et à contacter la Ville en cas d'absences répétées de l'enfant/du jeune ;

- la Ville s'engage à verser le montant de l'inscription (total « adhésion + cotisation + licence s'il y a » - « 10 % de participation de la famille » - « les éventuelles aides »), à s'assurer de la pratique régulière de l'activité et à ne pas diffuser les informations contenues dans le contrat.

Une enveloppe totale de 3 000€ est prévue au budget, ce qui pourrait permettre la signature d'au moins 20 contrats.

Un rendez-vous est à prendre avec Nathalie Fohrer, coordinatrice du dispositif, pour étudier votre demande

Tel : 02 32 70 43 30
Mail : nathalie.fohrer@yvetot.fr

Concours Communal des Maisons et Jardins Fleuris 2021

Si les mesures sanitaires le permettent, le jury fera sa tournée de notation les 5 et 6 juillet. Les jardiniers amateurs qui souhaitent participer peuvent s'inscrire en remplissant ci-dessous et en le déposant à l'accueil de la Mairie avant le 25 juin 2021.

Nom et prénom :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Souhaite que le jury passe noter son fleurissement les 5 et 6 juillet 2021

Informations complémentaires sur le libre accès à votre décor floral (chiens, barrière...) :



Compte tenu de la situation sanitaire, des mesures préfectorales ont été prises afin de garantir la sécurité de tous lors des opérations de vote.

Les bureaux de vote ont ainsi été déplacés dans les lieux suivants :

- Les électeurs se rendant habituellement à la Maison de quartiers et aux Béguinages devront voter à la salle du Vieux-Moulin rue du Vieux Moulin
- Les électeurs se rendant habituellement à l'école Jean Prévost et à l'école Cahan-Lhermitte devront voter au gymnase Nicolas Vanier rue Rétime
- Les électeurs se rendant habituellement à l'école Auguste Rodin et au Conservatoire de Musique devront voter au gymnase Paul Vatine rue Joseph Coddeville
- Seuls les électeurs se rendant à l'Hôtel de Ville continueront de voter à l'Hôtel de Ville.

Le port du masque sera obligatoire, et des distributeurs de gel hydro alcoolique seront à votre disposition.

Merci de toute l'attention que vous porterez à ces changements nécessaires à la bonne tenue de ces scrutins.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

La police municipale vous propose de bénéficier gratuitement toute l'année du service *Opération Tranquillité vacances*.



Le principe est simple.

Les 6 agents font une ronde, à votre demande, autour de votre domicile tous les jours, pendant votre absence, afin de vérifier que tout va bien.

Comment vous inscrire ?

Pour une première demande, il est conseillé de vous rendre directement au poste de police afin de réaliser votre inscription.

Pour les fois suivantes, vous pourrez vous rendre au poste de police, ou remplir un formulaire de contact directement sur le site internet de la Ville www.yvetot.fr, dans la rubrique *Cadre de vie*, puis l'onglet *Sécurité*.

Pour plus de renseignements, contacter le 02 32 70 44 90 ou envoyer un mail à municipale@yvetot.fr.

PRÉSENTATION DU PÔLE SENIORS DU CCAS

Le pôle seniors du C.C.A.S d'Yvetot propose diverses activités et sorties du lundi au vendredi, tout au long de l'année. Il met en place la semaine bleue avec différents partenaires qui a lieu chaque année au mois d'octobre. Il organise également le voyage seniors dans le cadre du dispositif « seniors en vacances » avec L'ANCV.

Ces animations sont ouvertes à toutes personnes de plus de 65 ans résidant Yvetot et sa communauté de commune. Un transport gratuit peut vous être proposé en cas de difficultés pour vous déplacer.

Initiation informatique, adresse souplesse et équilibre, pause beauté, repas partagé, jardin, jeux de mémoire, relaxation, musique et chant, bricolage, marche pédestre et ateliers mosaïques sont proposés chaque semaine ainsi que des activités ponctuelles mentionnées dans



le « P'tit Mag du Pôle Seniors ». Ce magazine hebdomadaire, créé en 2020 suite à la crise sanitaire, propose aux seniors différentes activités pouvant être réalisées seul à domicile et permet de maintenir un lien social. Pour l'obtenir ainsi que le programme d'animation, vous pouvez le demander au : 07.88.26.24.04 (ligne de l'animatrice Laura DAM)

Suite à la crise sanitaire, les actions collectives n'étant pas réalisables, le pôle seniors a privilégié les appels téléphoniques et les visites individuelles. Certains événements ont malheureusement dû être annulés mais c'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'équipe d'animation espère retrouver une activité normale au plus vite et satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.



DISTRIBUTION DE BONS D'ACHAT PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE



La communauté de communes Yvetot Normandie lance une grande opération de soutien aux commerces de proximité. 280 000 € de bons d'achat seront ainsi distribués à l'ensemble des foyers de la CCYN.

Ils seront valables exclusivement dans l'ensemble des commerces partenaires.

A Yvetot, les bons seront distribués à partir du 28 juin au 3 juillet puis du 7 au 9 juillet à la salle du Vieux-Moulin. Les modalités plus précises seront communiquées sur le site internet de la Ville www.yvetot.fr, de la CCYN www.yvetot-normandie.fr et sur les réseaux sociaux.

Si vous êtes absents, lors de ces journées, vous pouvez désigner une personne pour venir retirer votre bon.

Madame ou Monsieur

Autorise Madame ou Monsieur

A retirer mon bon d'achat donné par la Communauté de Communes Yvetot Normandie

Pensez à transmettre une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile à la personne que vous désignez.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2021



Lors de la séance du 31 mars 2021, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2021. Rencontre avec Alain Canac adjoint aux Finances et Lucie David directrice des Finances.

Yvetot Mag' : « Avant de nous présenter le budget, pouvez-vous faire un point sur les dépenses non prévues en 2020 dues au Covid-19 ? »

Lucie David : « Le montant des dépenses imprévues est de près de 301 000 €. Mais certaines dépenses inscrites n'ont pas été réalisées. En effet beaucoup d'animations comme Lumières au Fay, la Fête de la musique, ou la patinoire ont été annulées. Nous avons donc réalisées des économies de 118 000 €. »

YM : « Pouvez-vous nous donner quelques chiffres du budget 2021 ? »

Alain Canac : « Le budget principal s'équilibre en dépenses à la somme de 16 060 671€. Les charges de personnel représentent près de 54 %. Les recettes s'élèvent à 7 790 056€. Les impôts locaux représentent près de 60 %. Les dotations et subventions représentent 31 %. »

YM : « Quels sont les principaux investissements programmés en 2021 ? »

AC : « Plus de 3 millions d'euros sont inscrits. Les plus gros investissements sont les travaux de restauration des annexes du manoir du Fay (942 000 €), la couverture des terrains de tennis (900 000 €), la toiture et les travaux d'accessibilité aux Vikings (360 000 €) et la première phase de mise en accessibilité des bâtiments communaux (360 000 €). »

MICHÈLE GILLES : UNE VIE AU SERVICE DE SA COMMUNE



Née en 1933 à Yvetot, Michèle Gilles vient de nous quitter. Secrétaire-comptable de l'entreprise Hafa, c'est son employeur qui la met en contact avec Jean Hétru auprès de qui elle va participer bénévolement à toutes les animations de la ville : carnivals, ouvreuse aux Vikings, création du syndicat d'initiative qu'elle préside un temps jusqu'à la naissance de l'office de tourisme. Passionnée de patrimoine, elle œuvre pour l'association départementale d'art sacré, le CEPC et le musée du Pays de Caux dont elle sera trésorière pendant de longues années, sans oublier son attachement à l'association du Manoir du Fay. Enfin, elle fut membre des Conseil d'Administration de l'hôpital et du Comité des Echanges Internationaux. Ses engagements multiples lui vaudront la médaille départementale des offices de tourisme ainsi que celle de la Ville d'Yvetot.

ACTIVATION DU PLAN CANICULE

Depuis le 1^{er} Juin la veille saisonnière est activée dans le cadre du plan canicule. Cette réglementation s'applique automatiquement, afin de rester vigilant et être prêt à faire face à un éventuel nouveau pic de chaleur.

Les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes adultes handicapées domiciliées sur la Commune d'Yvetot, doivent se faire inscrire sur le registre nominatif du plan canicule disponible au CCAS.

Elles sont alors inscrites sur un Registre nominatif, dont les informations sont confidentielles.

Le CCAS est chargé, en sa qualité d'acteur de proximité, de veiller à apporter conseils et assistance en cas d'événements exceptionnels notamment en cas de pic de chaleur.

Contact au 02 35 95 91 40

19 mai 2021, joie des retrouvailles en terrasse.... tempérée par la menace d'une quatrième vague et de nouveaux variants. En une année, nous avons perdu notre insouciance, nos certitudes, nos illusions. Comme toujours en période de crise, les meilleurs sentiments et les pires bassesses ont prospéré.

Elus le 15 mars 2020 alors que l'OMS venait de déclarer officiellement la pandémie, le maire et ses adjoints ont immédiatement pris les mesures nécessaires : télétravail pour le personnel municipal, achat et distribution de masques aux professionnels de la santé puis à la population, protection de nos aînés et appels réguliers aux personnes isolées ou privées de visite, prêt d'un appartement de transit pour permettre aux infirmières libérales de se changer, aide aux commerçants par des exonérations de taxe et par un soutien pour le click & collect, mise en place des centres de test et de vaccination. Entre les achats et les manques à gagner, Le coût de la COVID s'élève à près de 300000€.

Cette pandémie nous a jeté au visage notre vulnérabilité et les dégâts de la mondialisation. Elle nous a aussi beaucoup appris ; de l'ARN messenger au taux d'incidence, de l'incapacité de notre technocratie à répondre aux situations de crise, des conséquences des économies de santé sur le nombre de lits de réanimation, aux risques encourus par la désindustrialisation de la France dans tous les domaines et particulièrement celui de la santé. Le télétravail de masse est une révolution.

Il y aura bien un avant et un après COVID. Les salariés précaires ont mesuré leur fragilité. Les citoyens qui fuient les grandes villes désorganisent l'immobilier. Les entreprises qui ont délocalisé leur production sont à la merci de ruptures d'approvisionnement.

Un organisme vivant ou social n'est en bonne santé que s'il a les moyens de se réguler. Tout excès ou blocage peut lui être fatal. Obligation nous est donc faite de produire mieux, peut-être moins mais près de chez nous pour assurer notre autonomie et limiter déplacements et gaspillages.

Il y a un an se tenait la séance du conseil municipal d'installation des élus suite aux élections du 15 mars 2020. Dans un contexte inédit : tous se remémorent le discours du premier ministre la veille autorisant la tenue du scrutin, fermant les cafés et restaurants et demandant de rester chez soi. La conséquence : beaucoup d'inquiétudes, une abstention record puis plusieurs semaines de confinement. Cinq membres de notre équipe sont devenus conseillers municipaux dans ces circonstances particulières. Notre mission, au sein d'un groupe minoritaire, est mal reçue, parfois incomprise ou mal interprétée par l'équipe majoritaire, alors qu'elle est essentielle au fonctionnement démocratique. Nous avons souhaité, dans cette tribune, vous en dessiner les contours et vous réaffirmer l'esprit dans lequel nous travaillons.

Minoritaires, nous ne sommes pas décisionnaires, nous ne pouvons pas porter les projets qui nous tiennent à cœur et que nous aurions aimé voir émerger sur Yvetot. Nous sommes alors simplement observateurs de la vie

municipale, du fonctionnement de notre institution locale ou rédacteurs d'amendements, de tribunes, de questions orales (qui, malgré leur nom, doivent être envoyées par écrit 48 h avant le conseil municipal). Nous sommes surtout le relai des questions que vous nous posez lorsque nous faisons nos courses, portons nos enfants à l'école, partons prendre le train ... le relai légitime de vos soucis du quotidien ou de vos propositions d'améliorations pour notre ville. Il paraît que le conseil municipal n'est pas « le café du commerce », nous refusons cependant qu'il ne soit qu'un lieu d'enregistrement des décisions de la majorité. Notre parole, libre et indépendante, et nos contributions apportent beaucoup. Elles font souvent l'objet de réflexions et d'ajustements au sein même de l'équipe majoritaire. Avec le temps, la persévérance, nos interventions portent leur fruit.

Charlotte MASSET, Thierry SOUDAIS, Dominique TALADUN-CHAUVEL, Vincent HARDOUIN, Guillaume LEPREVOST

Chères Yvetotaises, chers Yvetotais,

Le 16 septembre dernier, la ville d'Yvetot, par ses élus, s'engageait pour une déclaration d'urgence climatique. Nous pensions que cela nous obligerait à réfléchir, à anticiper à consulter afin de voir aboutir les projets les plus simples de manière éclairée, consensuelle, permettant une projection à long terme pour notre ville .

L'action en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est une nécessité vitale nous dit cette charte, pour la commune d'Yvetot comme pour l'humanité toute entière.

Nos leviers se situent à tous les niveaux (individuel, communal...).

Le premier de ces leviers est de favoriser les déplacements à pieds, avec nos vélos, sécuriser les déplacements de nos enfants et des personnes à mobilité réduite.

Malheureusement, l'équipe en place n'a toujours pas pris la mesure du problème. Pire, elle les amplifie. Déjà il y a quelques années, nous montrions du doigt une

aberration de construction empiétant sur le trottoir rue de la gare. Malgré les promesses rien n'a changé. Nous vous proposons d'aller vous promener rue du Mont Asselin pour constater qu'un mur grillagé a été construit en bord de route empêchant le passage des piétons, rue du Colonel TRUPEL un lotissement sera construit sans qu'on permette le passage des enfants et mamans avec leur poussette qui continueront à se rendre à l'école en marchant sur la route. Plus récemment, une cité se construit à l'angle de la rue des fonds et de la rue de Bailly sans trottoir aux normes alors que les terrains sont nus ! Là aussi les mamans circuleront sur la route tout comme les PMR. Et puis vous finirez cette promenade en allant rue du Clos du Manoir constater la construction toute récente d'une habitation sur le trottoir, barrant la route aux piétons.

Et toujours pas de remise en question...

Sincèrement,
Laurent BENARD
Pierre HURTEBIZE